

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 Avril 2023**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2023/04/20**

|                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| Date de la convocation | 29/03/2023               |
|                        | <b><u>Votes : 26</u></b> |
| Présents : 20          | Pour : 26                |
| Absents : 01           | Contre : 0               |
| Représentés : 06       | Abstention : 0           |

L'an deux mille vingt-trois, le cinq Avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Objet : Demande de subvention au titre des dotations de l'Etat - FONDS VERT  
Etudes de désimperméabilisation et de renaturation de sols Imperméabilisés –**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 décembre 2022 présentant le projet d'études de désimperméabilisation et de renaturation de sols imperméabilisés pour un montant de 26 000.00€ HT.

En effet, la municipalité sensible aux enjeux de la ville de demain en lien avec l'adaptation au changement climatique, souhaite intégrer dans ses projets de requalification des espaces publics existants, des mesures environnementales visant notamment à la réduction de l'écoulement des eaux pluviales des surfaces aménagées.

Consciente que ces actions vertueuses et aménagements durables profitent à l'ensemble des acteurs, la commune souhaite désimperméabiliser et renaturaliser les sols de divers lieux et places publiques.

Monsieur le Maire précise que ce type d'études est éligible au dispositif du fonds vert de l'Etat.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté pour un montant estimatif, s'élevant à 26 000,00 € HT;
- Sollicite la Préfecture de l'Hérault au titre du fonds vert pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire,  
Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :